

Reçu en préfecture le 18/04/2023







DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 4 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 28 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 36 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne, Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. BOONAERT Jean-Philippe, M.DEHAENE Michel, procuration à M. FICHEUX Bruno, Mme DUHAYON Monique, procuration à Mme BERTRAND Dorothée, M.DELABRE Aimé, procuration à M. VANECLOO Serge, M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M. THOREZ Jean-Claude.

Secrétaire de séance :

M.DUYCK Joël.

Délibération n°2023D021 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges -Adhésion à l'Union des Aéroports Français.

Le Vice- Président expose au Conseil :

Considérant la compétence de la CCFL relative à la gestion et à l'exploitation de l'aérodrome de Merville,

L'Union des Aéroports Français a pour vocation de promouvoir et de défendre les intérêts des aéroports français tant auprès des décideurs français qu'européens.

L'Union des Aéroports Français propose un accompagnement en matière juridique, économique, technique, sociale, de sûreté/sécurité aéroportuaires et de navigation aérienne.

L'aéroport de Merville étant classé en catégorie C, la cotisation s'élève à 3 733 € HT.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- > RENOUVELER l'adhésion de la CCFL à l'Union des Aéroports Français., conformément aux conditions énoncées, et ce jusqu'au 31 décembre 2025,
- > PRENDRE EN CHARGE la cotisation annuelle correspondante au titre de l'année 2023, 2024 et
- > AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix POUR) la proposition cidessus.

> Pour extrait conforme au registre, Fait à la CCFL.

Le Président, Jacques HURLUS